

Alliages



Magazine d'information de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Alsace
Numéro 29 - Mars 2023

LE DOSSIER



L'ASIM Alsace, à vos côtés pour former vos collaborateurs

UIMM



ACTEURS DU RÉSEAU

AUGUSTIN PROBST,
un ingénieur sur le
podium des WorldSkills

UIMM



ENTREPRISES ET INITIATIVES

SOCOMECA,
quand l'énergie compte
depuis 100 ans...

SOMMAIRE

04 INFOS JURIDIQUES

- L'électorat et l'éligibilité des cadres assimilés à l'employeur lors des élections professionnelles
- Une série de nouveautés pour le compte personnel de formation (CPF)

05 SÉCURITÉ-SANTÉ ENVIRONNEMENT

- Bilan des activités du Pôle SSE

06 LE DOSSIER : L'ASIM Alsace, à vos côtés pour former vos collaborateurs

11 EMPLOI - FORMATION

- Semaine de l'Industrie
- Les salons du mois de janvier : Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle à Mulhouse et Salon Formation Emploi Alsace à Colmar
- Bilan des certifications 2022

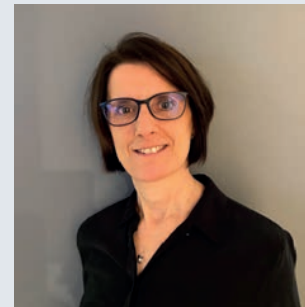
12 LES ACTEURS DU RÉSEAU

- ALEMPLOI facilite le recrutement pour les entreprises en tension sur certains métiers grâce à un accompagnement sur mesure
- Campagne de recrutement des alternants 2023 au Pôle formation UIMM Alsace
- Augustin Probst, un ingénieur sur le podium des WorldSkills

16 ENTREPRISES ET INITIATIVES

- SOCOMEC, quand l'énergie compte depuis 100 ans

NOMINATION DE SANDRA GROSS À LA FONCTION DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UIMM ALSACE



Nous adressons toutes nos félicitations à Sandra Gross qui a été nommée Secrétaire Générale de l'UIMM Alsace au 1^{er} janvier 2023. L'occasion pour Alliances de revenir sur son parcours qu'elle a entièrement dédié, avec fidélité et compétence, à la cause patronale.

« J'ai réalisé l'ensemble de ma carrière professionnelle au sein des organisations patronales, d'abord haut-rhinoises, puis alsaciennes, pour le compte du MEDEF et de l'UIMM. J'ai rejoint l'UIMM Alsace en février 2019 en qualité de Directrice Administrative et Financière et Directrice du site de Mulhouse », détaille Sandra Gross.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, elle occupe le poste de Secrétaire Générale de l'UIMM Alsace. Sa vision globale et transverse de l'organisation de l'UIMM Alsace est son meilleur atout. Elle intervient toujours sur l'ensemble du champ administratif et financier au sein de l'UIMM Alsace, sa nomination s'inscrivant dans un élargissement naturel de ses attributions.

“Je me réjouis de cette opportunité de travailler plus régulièrement avec les divers acteurs du territoire.”

« Étant basée sur notre site de Mulhouse, nous avons ainsi un équilibre sur le territoire alsacien avec notre Délégué Général Éric DALIGUET qui est installé à Eckbolsheim, au siège social de l'UIMM Alsace. Je suis aujourd'hui amenée à seconder Éric DALIGUET, plus particulièrement sur le territoire haut-rhinois, et à le suppléer lorsque les agendas le nécessitent, pour représenter l'organisation patronale auprès de ses différents interlocuteurs : les adhérents bien entendu mais également les instances institutionnelles ou politiques. Je me réjouis de cette opportunité de travailler plus régulièrement avec les divers acteurs du territoire ».

■ Brigitte SIMON



L'année 2023 s'avère déjà bien entamée et beaucoup des incertitudes de l'année passée demeurent. En effet, la crise de l'énergie est toujours présente avec des hausses considérables pour nos entreprises, le coût et l'approvisionnement des matières premières et des composants électroniques posent encore problème, les difficultés de recrutement ne se sont guère améliorées, l'inflation en général, avec ses conséquences en matière salariale, perdure, la crise sanitaire n'est pas résolue, etc.

Tous ces phénomènes macro-économiques frappent toutes les économies mondiales et une grande partie des entreprises.

Néanmoins, beaucoup d'entreprises ont réagi efficacement et ont réussi à faire face à ces nombreux défis inédits au XXI^{ème} siècle et se trouvent donc armées pour aborder dans de bonnes conditions les mois à venir, qui présentent heureusement sous certains aspects, des éléments positifs :

- **La Chine** a modifié sa position face à la crise du Covid en assouplissant fortement la gestion de celui-ci, ce qui aura un aspect positif sur toute l'économie mondiale.
- **La crise sanitaire** semble être progressivement sous contrôle dans le reste du monde grâce à la vaccination.
- **L'inflation**, malgré son niveau toujours élevé, apparaît toutefois en recul.
- **Les problèmes d'approvisionnement** de certaines matières premières et des composants électroniques se réduisent.

Ce sont des signaux positifs qui doivent permettre aux entreprises de regarder l'avenir avec confiance.

L'UIMM Alsace continue à mettre l'accent sur les aspects de formation des collaborateurs afin de vous soutenir dans ce besoin. La gestion des ressources humaines sera, sans nul doute, l'un des défis majeurs qu'auront à relever nos entreprises dans les mois et années à venir, tenant compte à la fois des nouvelles aspirations des générations actuelles et des impératifs des entreprises en matière de compétences et de flexibilité.

Le présent magazine aborde certains de ces aspects et l'article sur la Société SOCOMEC, un des fleurons de l'économie alsacienne, montre un exemple à suivre.

Henri BAUMERT
Vice-Président de l'UIMM Alsace



UIMM Alsace
Siège social
6 rue Ettore Bugatti
67201 Eckbolsheim

Site de Mulhouse
31 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

Téléphone :
03 68 47 90 00

Contact : info@uimm-alsace.fr

Site internet :
http://www.uimm-alsace.fr

Les acteurs du réseau



L'ÉLECTORAT ET L'ÉLIGIBILITÉ DES CADRES ASSIMILÉS À L'EMPLOYEUR LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Par une jurisprudence constante, la Cour de cassation jugeait, qu'en application de l'article L2314-18 du Code du travail, les salariés qui « soit disposent d'une délégation écrite particulière d'autorité leur permettant d'être assimilés au chef d'entreprise, soit représentent effectivement l'employeur devant les institutions représentatives du personnel » ne pouvaient être électeurs aux élections professionnelles.

Par une décision du 19 novembre 2021 ayant estimé que l'exclusion de ces salariés de l'électorat était contraire au principe constitutionnel selon lequel tout travailleur participe, par l'intermédiaire de leurs délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises, le Conseil constitutionnel a abrogé l'ancienne version de l'article L. 2314-18 à compter du 31 octobre 2022.

La loi N°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein-emploi, dite « Marché du travail », dispose que :

- À compter du 31 octobre 2022, ont la qualité d'électeurs lors des élections du CSE l'ensemble des salariés âgés de seize ans révolus, travaillant depuis trois mois au moins dans l'entreprise et n'ayant fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques. Par l'ajout du terme « l'ensemble », les salariés assimilés à l'employeur en raison d'une délégation écrite particulière d'autorité ou représentant celui-ci devant les institutions représentatives du personnel intègrent le corps électoral ;
- À compter du 23 décembre 2022, sont exclus de l'éligibilité, non seulement les conjoints, partenaires d'un pacte civil de solidarité, concubins, ascendants, descendants, frères,

sœurs et alliés au même degré de l'employeur, mais également dorénavant les salariés qui disposent d'une délégation écrite particulière d'autorité leur permettant d'être assimilés au chef d'entreprise ou qui le représentent effectivement devant le comité social et économique.

Le législateur a ainsi entériné la jurisprudence constante de la Cour de cassation qui n'avait pas été remise en cause par la décision du Conseil constitutionnel du 19 novembre 2021, celle-ci ne portant que sur les conditions d'électorat.

Le Conseil d'État, dans son avis rendu le 5 septembre 2022, a estimé que cette exclusion de l'éligibilité des représentants de l'employeur ne méconnaît pas le principe d'égalité, ni le principe de participation des travailleurs à la détermination de leurs conditions de travail (CE, avis, 5 sept. 2022, n°405.699).

■ Laure MADEMBO

UNE SÉRIE DE NOUVEAUTÉS POUR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Vers la fin du démarchage commercial abusif ?

Pour mémoire, le CPF est depuis 2019 crédité en euros et non plus en heures, ce qui a ouvert la porte à des pratiques commerciales abusives visant à pousser les titulaires à acheter des formations contre leur gré. En réponse à ces pratiques agressives, a été publiée la loi du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au CPF et à interdire le démarchage de ses titulaires et a pour objectif de mieux lutter contre le démarchage abusif et la fraude dans l'utilisation du CPF. En effet, ces pratiques nuisent à la lisibilité et à la crédibilité du CPF. À titre d'exemple, elle prévoit l'interdiction du démarchage des titulaires d'un CPF par téléphone, par SMS, par mail ou via les réseaux sociaux, si ce démarchage n'a pas lieu au titre d'une action de formation en cours entre le titulaire du CPF et l'organisme de formation. La personne qui viole cette interdiction sera passible d'une amende administrative maximum de 75 000 euros si c'est une personne physique et de 375 000 euros s'il s'agit d'une personne morale.

CPF : rappel sur la régularisation des droits des salariés

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) rappelle que les employeurs peuvent corriger en ligne les erreurs dans le calcul des droits au CPF de leurs salariés. En effet, le service proposé aux employeurs, via l'espace dédié « Espace des Employeurs et des Financeurs (EDEF) », permet de consulter et corriger en ligne les éléments déclaratifs de DSN entrant dans le calcul des droits CPF des salariés. Les employeurs ont ainsi la possibilité, en toute autonomie, de procéder à une correction liée à la création, modification ou suppression de périodes d'activité ou d'absence déclarées.

Instauration d'un mécanisme de « reste à charge » pour les salariés utilisant leur CPF

La loi de finances pour 2023 prévoit que désormais, le titulaire du CPF participe au financement de la formation éligible quel que soit le montant de droits disponible sur son compte. Sa participation est soit proportionnelle au coût de la formation, dans la limite d'un plafond, soit fixée à une somme forfaitaire. Ce « reste à charge » est limité aux

salariés, les demandeurs d'emploi continuant de bénéficier d'une prise en charge à 100 % du coût de leur formation, à partir du moment où leur crédit est suffisant pour assurer l'intégralité du financement. De même, la participation n'est pas due si les titulaires du compte bénéficient d'un abondement de leur employeur couvrant ce « reste à charge ». Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif seront précisées par un décret.

Abondement du CPF des salariés lanceurs d'alerte

En vertu du décret n° 2022-1686 du 28/12/2022, entré en vigueur le 30 décembre dernier, l'employeur peut être condamné par un conseil des prud'hommes à verser sur le CPF d'un salarié lanceur d'alerte, un abondement pouvant aller jusqu'à 8000 €, s'ajoutant à toute autre sanction. Pour bénéficier d'un tel abondement, le salarié doit être un lanceur d'alerte, un facilitateur (qui aide un lanceur d'alerte à effectuer un signalement ou une divulgation) ou en lien avec un lanceur d'alerte (collègue ou proche, par exemple).

■ Gaëlle KELLER et Sandrine MARTINEL-MURA

BILAN DES ACTIVITÉS DU PÔLE SSE

Le pôle SSE de l'UIMM Alsace apporte une expertise juridique et technique dans les domaines Santé, Sécurité, Environnement (SSE) pour : INFORMER, CONSEILLER, ANIMER, FORMER, ACCOMPAGNER et REPRÉSENTER LA BRANCHE.

INFORMER PUBLICATIONS SSE

- 64 Mailings
- 17 Notes Santé Sécurité
- 10 Notes Environnement
- 50 Points hebdomadaires SSE
- 12 Veilles réglementaire Sécurité
- 11 Veilles réglementaire Environnement
- 3 Enquêtes

CONSEILLER SOLLICITATIONS SSE

989 Sollicitations

THÈMES ENVIRONNEMENT - TOP 5

- RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
- Energie
- ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Bilan carbone
- Déchets

ANIMER

ANIMER : RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES PRATIQUES SSE

12 Réunions
436 Participants

THÈMES ENVIRONNEMENT - TOP 5

- Evolution de la gestion des déchets : Track déchets
- Bilan simplifié des émissions de gaz à effet de serre
- Bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides
- Evolutions réglementaires ICPE soumises à autorisation, SEVESO
- RSE

TÉMOIGNAGE

BONGARD, FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE.

Le Pôle SSE nous a accompagnés toute l'année dernière dans le cadre de la mise en place de notre nouvelle dynamique Sécurité.

En amont du projet, l'équipe du Pôle SSE a animé une formation auprès de nos encadrants Production et Supply Chain afin de les sensibiliser aux principes Sécurité et aux différents risques à anticiper au quotidien. A l'issue, le Pôle SSE a réalisé un audit de

FORMER FORMATIONS SSE ASIM

13 Jours de formation
129 Stagiaires formés

- 87 en INTRA
- 42 en INTER

THÈMES

- Attributions et fonctionnement du CSE - Entreprises ≥ 50 salariés
- Attributions et fonctionnement du CSE - Entreprises < 50 salariés
- Pratiques addictives
- Travaux réalisés dans une entreprise utilisatrice par une entreprise extérieure
- Fondamentaux de la prévention
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes

THÈMES SANTÉ SECURITÉ - TOP 5

- Dispositions générales : document unique d'évaluation des risques professionnels, expositions aux facteurs des risques professionnels (ex. pénibilité), formation, passeport prévention, jeunes travailleurs, danger grave et imminent ...
- Coronavirus (COVID-19)
- Equipements de travail et équipement de protection individuelle
- Accidents du travail, maladies professionnelles
- Service prévention santé au travail, suivi individuel de l'état de santé

THÈMES SANTÉ SECURITÉ - TOP 5

- Loi pour renforcer la prévention en santé au travail
- Concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires dans les locaux à pollution spécifique
- Activité de gardiennage
- Accord de branche SST et QVCT
- Passeport de prévention

■ Aneta KRETZ

■ Aurore MARCHAND

REPRÉSENTER

LA BRANCHE

CTN A - Comité technique national de la métallurgie
CNAMTS - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Mandat national MEDEF (titulaire) Vice-présidence
COCT - Conseil d'orientation des conditions de travail
DGT - Direction générale du travail
Mandat national CPME (suppléant)
CROCT - Conseil régional d'orientation des conditions de travail
CRPST - Comité régional de prévention des risques professionnels
DREETS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Mandat régional MEDEF (titulaire)
CTR 1 - Comité technique régional de la métallurgie
CARSAT ALSACE-MOSELLE
Mandat régional MEDEF (titulaire) Vice-présidence
CR2P - Commission réclamation compte professionnel de prévention
CARSAT ALSACE-MOSELLE
Mandat régional MEDEF (titulaire) Présidence
CRATMP - Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles
CARSAT ALSACE-MOSELLE
Mandat régional MEDEF (suppléant)



L'ASIM ALSACE, À VOS CÔTÉS POUR FORMER VOS COLLABORATEURS



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES EST UNE MISSION AMBITIEUSE À LAQUELLE S'ATTACHE L'UIMM ALSACE.

Par l'intermédiaire de son organisme de formation **l'ASIM Alsace**, **l'UIMM Alsace** propose à ses entreprises adhérentes des formations dans les domaines suivants :

- Droit social (principalement droit du travail)
- Gestion de la paie
- Ressources humaines
- Santé Sécurité Environnement
- Communication

Ces formations sont organisées sur une ou plusieurs journées, à Mulhouse ou à Eckbolsheim et dispensées par des experts.

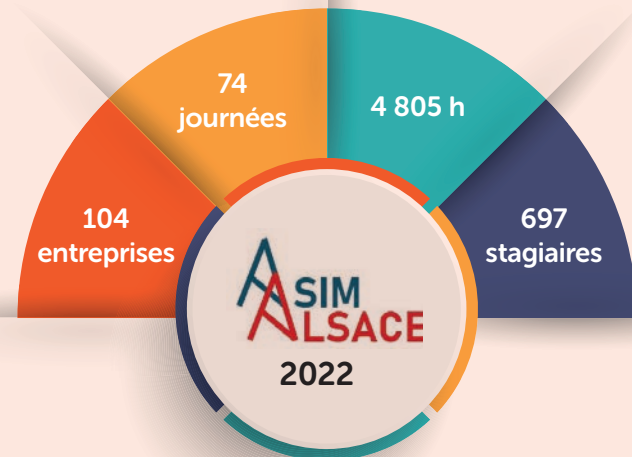
L'ASIM a obtenu la certification **QUALIOPi** en mai 2021 et a validé l'audit de surveillance en novembre 2022.



SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2022

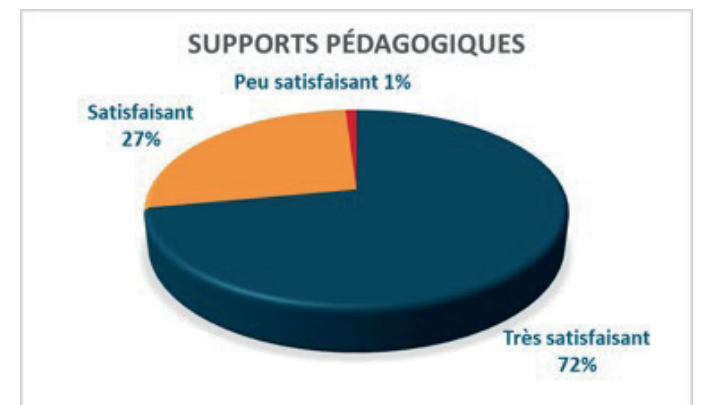
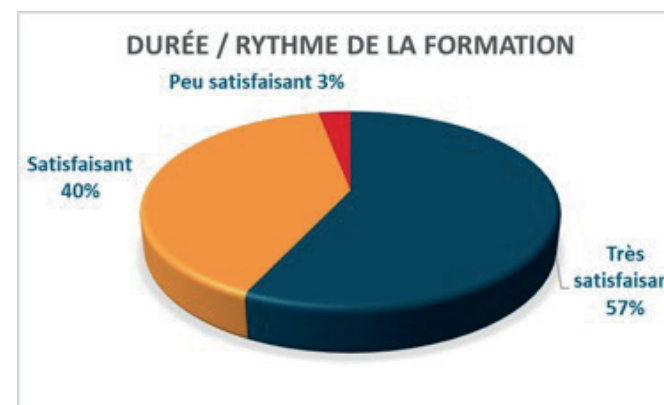
En 2022, l'ASIM Alsace a réalisé **74 journées de formation** (34 en intra et 40 en interentreprises), pour **697 stagiaires**, représentant **4 805 heures de formation**. **104 entreprises** adhérentes de l'UIMM Alsace ont fait confiance à l'ASIM Alsace pour former leurs salariés, ce qui représente **33 % des adhérents**.

Dans un objectif d'amélioration continue, l'ASIM Alsace réalise après chaque session de formation, une enquête de satisfaction auprès des stagiaires et des formateurs. Ci-après les indicateurs les plus significatifs relevés pour les formations réalisées en 2022, attestant d'un niveau toujours aussi important de satisfaction des personnes formées par l'ASIM Alsace.

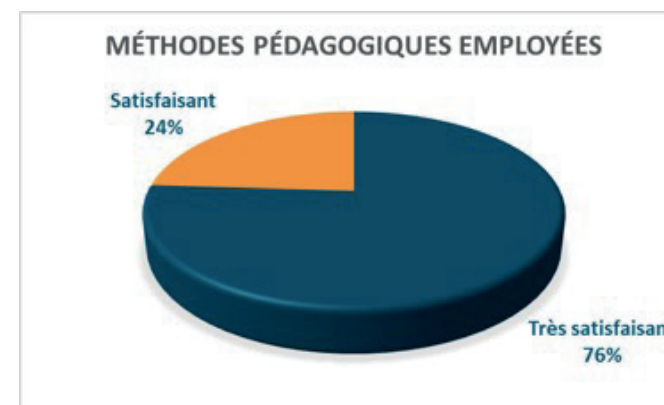


SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DE FIN DE FORMATION DES STAGIAIRES (TAUX DE RETOUR : 92 %)

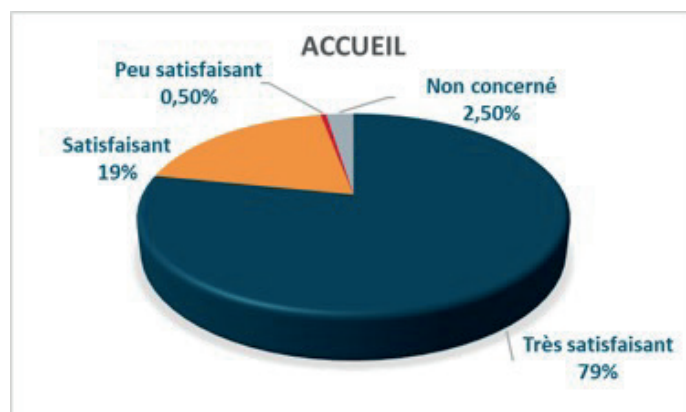
ÉVALUATION DES STAGIAIRES SUR LA FORMATION



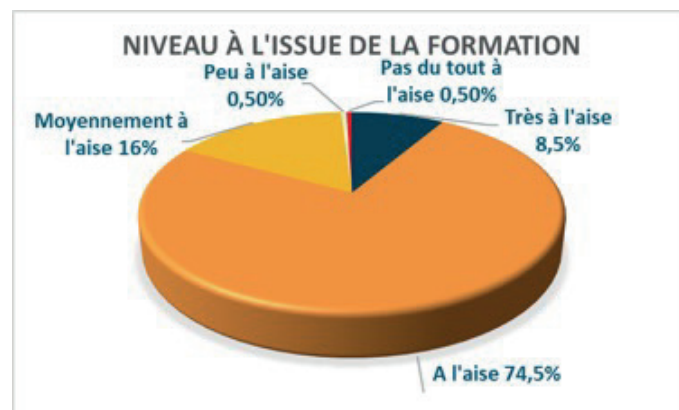
ÉVALUATION DES STAGIAIRES SUR LES FORMATEURS



ÉVALUATION DES STAGIAIRES SUR L'ORGANISATION PRATIQUE DES FORMATIONS



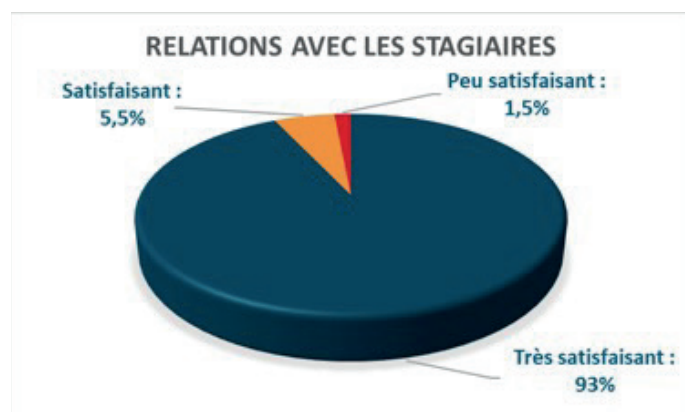
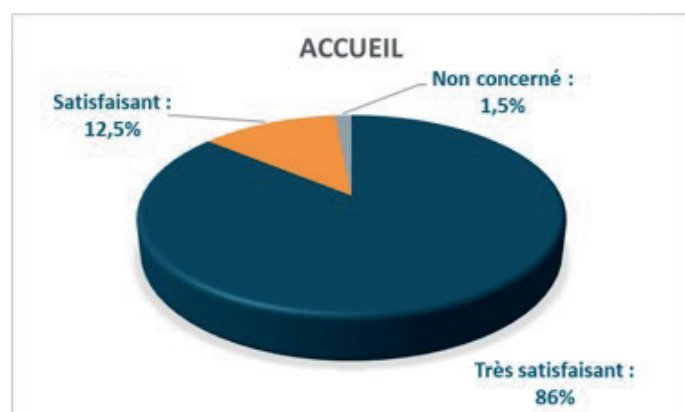
AUTO-ÉVALUATION DES STAGIAIRES APRÈS LA FORMATION



Tous les stagiaires estiment avoir **progressé d'au moins un niveau** à l'issue de la formation. Par ailleurs, 25,5 % d'entre-eux se sentent capables de mettre en pratique les acquis de la formation à 100 % et 67 % s'en sentent capables à 75 %.

EN CONCLUSION, 69,5 % DES STAGIAIRES SONT TRÈS SATISFAITS DE L'ASIM ALSACE ET 30 % EN SONT SATISFAITS !

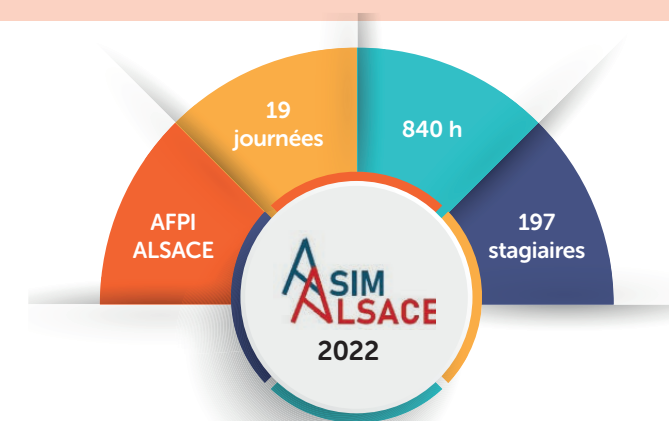
SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS DE FIN DE FORMATION DES FORMATEURS (TAUX DE RETOUR : 85 %)



EN CONCLUSION, 86 % DES FORMATEURS SONT TRÈS SATISFAITS DE LEURS RELATIONS AVEC L'ASIM ALSACE ET 14 % EN SONT SATISFAITS !

FORMATIONS DISPENSÉES POUR L'AFPI ALSACE

L'ASIM Alsace intervient également auprès de l'AFPI Alsace, pour les formations Tuteurs et les formations École de Management. En 2022, **19 jours de formation** en droit du travail ont été réalisés pour l'AFPI Alsace, pour **197 stagiaires**, représentant **840 heures de formation**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS 2023

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de l'actualité mais également des besoins de nos adhérents. Les formations sont dispensées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

DROIT SOCIAL / RH	Durée	Lieu	Date
Les élections professionnelles	1 jour et 1/2	Mulhouse	23 et 24 janvier 2023
Nouvelle classification - (Module 1 - Analyse et description des emplois)	1 jour	Mulhouse	8 février 2023
Nouvelle classification - (Module 1 - Analyse et description des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	9 février 2023
Nouvelle classification - (Module 2 - Cotation des emplois)	1 jour	Mulhouse	15 février 2023
Nouvelle classification - (Module 2 - Cotation des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	16 février 2023
Embauche et contrat de travail	1 jour	Eckbolsheim	14 mars 2023
Nouvelle classification - (Module 1 - Analyse et description des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	22 mars 2023
Mettre en œuvre et accompagner le déploiement de la convention collective nationale de la métallurgie	2 jours	Eckbolsheim	23 et 24 mars 2023
Nouvelle classification - (Module 2 - Cotation des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	30 mars 2023
Mettre en œuvre et accompagner le déploiement de la convention collective nationale de la métallurgie	2 jours	Mulhouse	30 et 31 mars 2023
Rémunération	1 jour	Mulhouse	13 avril 2023
Durée du travail	1 jour	Eckbolsheim	23 mai 2023
Suspensions du contrat de travail	1 jour	Mulhouse	13 juin 2023
Nouvelle classification - (Module 1 - Analyse et description des emplois)	1 jour	Mulhouse	13 septembre 2023
Nouvelle classification - (Module 1 - Analyse et description des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	14 septembre 2023
Nouvelle classification - (Module 2 - Cotation des emplois)	1 jour	Mulhouse	20 septembre 2023
Nouvelle classification - (Module 2 - Cotation des emplois)	1 jour	Eckbolsheim	21 septembre 2023
Ruptures du contrat de travail	2 jours	Eckbolsheim	27 et 28 novembre 2023



Pour toute demande de renseignements, Aurélie ZEISSIG se tient à votre disposition : par téléphone au 03 68 47 90 00 ou à l'adresse suivante : asim.formation@uimm-alsace.fr.

■ Eric DALIGUET

UNE BELLE MOBILISATION POUR LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2022



Du 21 au 27 novembre 2022, ce sont plus de 50 entreprises en Alsace qui ont participé à la Semaine de l'Industrie, événement phare pour faire découvrir l'industrie, son attractivité et ses nombreux métiers aux publics, jeunes et moins jeunes, élèves, actifs ou demandeurs d'emplois !

Quelques 2 500 visiteurs ont arpenté l'un ou l'autre des 84 événements différents proposés tout au long de la semaine sur le territoire alsacien.

Visites d'entreprises, interventions, échanges entre salariés et jeunes, matinées, soirées & journées familles, petits déjeuners de l'Industrie... Nos entreprises adhérentes se sont investies sans compter en mettant les petits plats dans les grands ! MERCI à elles !

Nous souhaitons les mettre à l'honneur en publiant la liste de tous les participants : Bieber, Bongard, Burkert, Caf, Cetal, Cryostar SAS, Diehl Metering SAS, EES-Clemessy, Egelhof, Endress Hauser Flowtec AG, Esaris, Estelec, Etesia, Euro Information Services, Fives Celes, Flender,

Fortal, Gaggenau, Groupe Atlantic, Gunther Tools, Huron, KNF Neuberger SAS, Kuhn, Ledvance, Legrand, Liebherr Components Colmar SAS, Liebherr France SAS, Liebherr Mining Equipment Colmar SAS, Mecatherm, Merck, MHI Equipement Alsace, N. Schlumberger SAS, Newtec Bag Palletizing, Norcan, Pôle formation Eckbolsheim, Pôle formation Reichshoffen, Punch Powerglide, Ricoh Industrie France SAS, Safran, Seco Tools, Sew Usocom Brumath, Sew Usocom Haguenau, Siemens, Socomec, Sotralentz, Stocko, Trench France SAS, Trumpf Machines, Tyssenkrupp System Engineering.

■ Brigitte SIMON



JANVIER : LE MOIS DES SALONS ET DE L'ORIENTATION

Finis les masques, les pass sanitaires, les incertitudes liées à la crise sanitaire passée, retour à la normale pour les salons de l'orientation et de la formation professionnelle qui se déroulent en janvier, chaque année.

L'UIMM Alsace et le Pôle formation participent ensemble aux 2 salons qui ont pour vocation de faire découvrir nos métiers de façon très large et à tout public, ainsi que les différentes filières pour accéder à nos parcours de formation, du Bac Pro au diplôme d'Ingénieur en passant par les CQPM.

Le 21 janvier, le SOREP – Salon de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle –, s'est tenu à Mulhouse.

Avec une fréquentation en hausse, un peu plus de 13 000 visiteurs sur la journée, un public hétérogène de collégiens, lycéens, étudiants, parents, salariés en reconversion professionnelle, ont pu apprécier la qualité et la diversité de l'offre de prestation de formation proposée.

Sur notre stand commun, sont présentés, à l'aide de matériel chaque année plus ludique pour le grand public, nos différents métiers.

Les formateurs et conseillers présents ont pu aiguiller les visiteurs sur les filières les plus appropriées en fonction de leurs attentes.

Les 27 et 28 janvier, c'est à Colmar, au Parc des Expositions que nous avons reconduit l'exercice, au Salon Formation Emploi Alsace, qui a attiré plus de 20 000 visiteurs.

Avec un stand de démonstration, placé au cœur d'un Pôle industrie sur lequel se retrouvent les adhérents de l'UIMM Alsace, le Pôle formation a mis à disposition un robot de soudure, un AGV avec bras robotisé, un tour à commande numérique, une imprimante 3D ; une ligne automatisée de remplissage de flacons... C'est ainsi que les discussions sur l'orientation peuvent s'illustrer pour les plus jeunes en étant plus parlantes et concrètes.

Des offres d'apprentissage et d'emplois ont été proposées et le lien a été fait avec les collégiens et lycéens en pleine orientation scolaire. Gageons que cette année encore, nos sections se complètent, nos métiers attirent et l'Industrie, toujours plus innovante, puisse séduire le plus grand nombre de personnes.

■ Stéphanie REGNIER



BILAN 2022

CQPM CQPI ALSACE

Créées PAR et POUR les professionnels au niveau national, les certifications attestent de la maîtrise des compétences professionnelles nécessaires à un métier.

LES CERTIFICATIONS CONCERNENT QUI ?

- Les salariés qui souhaitent valider leurs compétences ou en acquérir de nouvelles
- Les personnes en recherche d'emploi ou qui souhaitent se reconverter dans l'industrie
- Les entreprises, pour une meilleure gestion des talents

POUR CHAQUE PROJET, IL Y A UNE CERTIFICATION !

CANDIDATS PRÉSENTÉS DONT :	
348 (dont 13 CCPI)	35 contrats de professionnalisation (10%)
	168 salariés (48%)
	145 demandeurs d'emploi (42%)
309	Admis (89% de réussite)
91	CQPI (26%)
54	Femmes (16%)
75	Séniors de + de 45 ans (22%)

225 (67%)	Catégorie A
59 (18%)	Catégorie B
44 (13%)	Catégorie C
7 (2%)	Catégorie C*
13 CCPI	Non catégorisés

■ Frédérique DIRIAN

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE LA MÉTALLURGIE

DES PROFESSIONNELS AVEC DES COMPÉTENCES RECONNUES

PASSEZ À L'ACTION !
certifications-metallurgie.fr

Apocope - crédits photos Adobe



ALEMPOI FACILITE LE RECRUTEMENT

POUR LES ENTREPRISES EN TENSION SUR CERTAINS MÉTIERS GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Face au constat des chiffres du chômage en baisse, certaines entreprises peinent encore à recruter sur les métiers en tension. En travaillant avec ALEMPOI, les entreprises peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leur recrutement, avec notamment le portage de contrat pour les alternants et les salariés en insertion.

En 2022, le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) Industrie de ALEMPOI a mené plusieurs projets en partenariat avec le Pôle formation UIMM Alsace, l'Institut de Soudure, Pôle Emploi et l'OPCO2i pour les entreprises du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Dans le Bas-Rhin, les entreprises DE DIETRICH, située à Zinswiller et ZIEMEX, située à Sarre-Union, se sont engagées pour former des chaudronniers d'atelier en contrat de professionnalisation par l'intermédiaire du GEIQ. Une POEC (Période Opérationnelle à l'Emploi Collective) a été montée en amont pour sécuriser le parcours, suivie d'un contrat de professionnalisation de 12 mois avec le GEIQ et d'une validation d'un CQPM de chaudronnier d'atelier. Un bilan plutôt positif : 8 chaudronniers d'atelier formés chez DE DIETRICH dont 6 embauchés en CDI, et 7 formés chez ZIEMEX dont 4 embauchés en CDI.

Dans le Haut-Rhin, l'entreprise LIEBHERR FRANCE à Colmar a formé des assembleurs au plan, avec pour objectif une POEC sur 1 mois et demi, suivie d'un contrat de professionnalisation de 12 mois avec le GEIQ Industrie pour valider un CQPM.

En 2023, de nouveaux projets sont prévus pour les entreprises de la région. Après avoir démarré une POEC en novembre 2022, 6 personnes ont débuté un contrat de professionnalisation en janvier 2023 porté par le GEIQ Indus au sein de l'entreprise TRUMPF à Haguenau. L'objectif est de former des techniciens d'usinage avec le Pôle formation de Reichshoffen, afin de valider un CQPM de technicien d'usinage. L'entreprise LIEBHERR FRANCE prévoit de former des opérateurs en usinage à Colmar, avec un démarrage de la POEC prévu en mars 2023 en partenariat avec le Pôle formation de Colmar.

LIEBHERR FRANCE prévoit également un projet de mécaniciens monteurs à Mulhouse, en partenariat avec le Pôle formation de Mulhouse.

ALEMPOI répond aux problématiques de recrutement des entreprises alsaciennes en leur proposant un service clé en main : pré-recrutement des candidats, validation du parcours de formation avec un organisme de formation, optimisation des coûts, gestion du contrat de travail, accompagnement du salarié tout au long du contrat pour favoriser leur intégration et lever tous les freins périphériques à l'emploi.

■ Anissa ABARKAN, Lila ABDELLAH, Elsa CASTERA



Les 6 assembleurs au plan formés chez LIEBHERR France à Colmar accompagnés par Lila ABDELLAH, Chargée de Projets et Romane GUERRERO, Assistante Projets chez ALEMPOI



Les 6 techniciens d'usinage formés chez TRUMPF à Haguenau accompagnés par Elsa CASTERA, Chargée de Projets chez ALEMPOI

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ALTERNANTS 2023 AU PÔLE FORMATION UIMM ALSACE

La promotion des métiers de l'industrie et des filières proposées au Pôle formation UIMM Alsace s'échelonne tout au long de l'année mais la campagne proprement dite de recrutement des alternants se met en selle à travers 3 grands événements qui ont lieu au mois de janvier :

- les Journées des Universités de Strasbourg
- le Salon de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle de Mulhouse
- le Salon Formation Emploi Alsace de Colmar.

La campagne de recrutement des alternants 2023 est donc officiellement lancée !

De nouvelles formations ont été développées ces 2 dernières années et notamment plusieurs Licences :

- Licence Métiers de l'Electricité et de l'Energie, option chargé d'affaires
- Licence en Conception et Amélioration des Processus et Procédés Industriels
- Licence en Maintenance des Systèmes Industriels de Production et d'Energie
- Bachelor en Amélioration Continue
- BTS en informatique (Systèmes d'Information aux Organisations).

Ces ouvertures répondent à la fois aux besoins de plus en plus spécifiques des entreprises et au souhait des candidats d'accéder à un Bac +3.

Au Pôle formation UIMM Alsace, nous avons particulièrement axé notre réflexion sur la possibilité pour un jeune titulaire d'un BTS, d'intégrer soit directement une école d'ingénieur (ITII Alsace), ce qui lui permet d'obtenir ce titre en 5 ans, soit d'accéder à l'une de nos Licences Professionnelles (Bac +3). Ce parcours constitue une alternative au Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) qui se prépare directement en 3 ans : on valide un premier diplôme (BTS) et dans un second

temps, on décroche un autre diplôme (Licence Pro). On gravit les échelons par étape avec une validation à chaque fois. On obtient ainsi un Bac +3, c'est très professionnalisant, efficace et valorisant !

Nous n'avons pas oublié les niveaux Bac et infra Bac avec un Titre pro de technicien en production industrielle (dans le Haut-Rhin) et un Titre de soudeur assembleur industriel (Nord Alsace). Dans ce cas, ce

sont vraiment les gestes professionnels qui sont travaillés. Encore une réponse aux besoins des entreprises et des candidats !

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formation sur le site du Pôle formation UIMM Alsace :

formation-industries-alsace.fr

■ Valérie FACCHIN

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2023
JOB DATING
DE 9H À 13H
ET CE N'EST PAS UNE BLAGUE...

**1500 OFFRES EN APPRENTISSAGE À POURVOIR
DU BAC PRO À L'INGENIEUR DANS L'INDUSTRIE**

**DANS NOS 4 CENTRES, VENEZ RENCONTRER NOS ENTREPRISES PARTENAIRES
QUI RECRUTENT DES APPRENTIS DANS LES FORMATIONS TECHNIQUES**
(OFFRES À RETROUVER EN PAGE 2)

CENTRE DE STRASBOURG - 6 RUE ETTORE BUGATTI : 03 88 37 22 08
CENTRE DE MULHOUSE - 31 RUE FRANÇOIS SPOERRY : 03 89 46 89 97
CENTRE DE REICHSHOFFEN - 2 RUE ETTORE BUGATTI : 06 16 07 33 65
CENTRE DE COLMAR - 31 RUE DES JARDINS : 03 89 21 71 54

VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 29 ANS ? N'ATTENDEZ PAS !
POUR ÊTRE CONSEILLÉS ET GUIDÉS DANS VOTRE PROJET D'ORIENTATION, APPELÉZ-NOUS !

CENTRE DE FORMATION DE L'INDUSTRIE
formation-industries-alsace.fr

UIMM
PÔLE FORMATION
Alsace
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

AUGUSTIN PROBST, UN INGÉNIEUR SUR LE PODIUM DES WORLDSKILLS

Avec son équipe, Augustin Probst est arrivé troisième à l'épreuve internationale des Olympiades des métiers (WorldSkills). Un exploit ! Cela fait onze ans qu'aucune équipe française représentante des métiers de l'industrie n'avait grimpé sur le podium à un tel niveau.

À 24 ans, Augustin Probst vient tout juste d'achever ses études d'ingénieur mécanique suivies par la voie de l'alternance : diplômé de l'INSA Strasbourg (Institut National des Sciences Appliquées) en partenariat avec l'ITII Alsace.

En raison de la pandémie, l'épreuve finale des WorldSkills (46^{ème} édition) initialement prévue à Shanghai, a été éclatée dans quinze pays. Augustin Probst (déjà titulaire de deux médailles d'or régionales et du titre de champion de France en 2018) et ses équipiers Luc Doppler (INSA Strasbourg, en génie électrique) et Thierry Humbert (Pôle formation de l'UIMM Lorraine), se sont retrouvés à Wrexham, au Pays de Galles, du 1^{er} au 4 novembre 2022 pour concourir dans la catégorie production industrielle en équipe. Dix équipes en provenance de dix pays étaient en lice pour ces championnats destinés à valoriser la filière de l'apprentissage.

« Une aventure incroyable ! Nous avons dû concevoir une mini-grue. Nous avons reçu le cahier des charges bien avant afin de nous permettre de dessiner les plans ». Augustin met les bouchées



doubles puisqu'il a aussi son projet de fin d'études à terminer. La grue, pas si petite que cela, devait s'insérer dans un cube de 50 cm de côté. Elle devait également être capable de cueillir un objet de 5 kg par-delà un mur d'une hauteur d'1 mètre. Pour diriger ses mouvements, l'équipe a

créé une télécommande sans fil à partir d'une télécommande classique. Les trois premiers jours des épreuves sont consacrés à la fabrication, le quatrième aux tests.

Ces quatre journées ont été rythmées par des épreuves surprises. « Il s'agissait de nous tester sur des sujets que l'on ne connaissait pas comme la soudure électrique, l'usinage conventionnel ou à commande numérique ».

Pour aborder au mieux la compétition, les jeunes ont suivi un entraînement technique une semaine par mois, de février à octobre, et une préparation physique et mentale prodiguée par des coaches et d'anciens compétiteurs, avec kinésithérapeute et spécialiste de diététique. « Le sport a été un outil pour aller au bout de soi-même, arriver à gérer son stress, à mieux se concentrer ».

Un grand BRAVO à Augustin et son équipe !!!

■ Micaèle GELHAUSEN
et Estelle SCHMIDT



SOCOMEK, QUAND L'ÉNERGIE COMPTE DEPUIS 100 ANS...

SOCOMEK est un groupe industriel indépendant implanté à travers le monde dans 30 filiales. Créé en 1922 sur son site historique de Benfeld (siège mondial), son activité couvre la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements électriques, dans des secteurs d'activité pour lesquels l'énergie est critique : les data centers, établissements de santé, industries, grands opérateurs d'énergie...

Ce fleuron de l'industrie alsacienne connaît une forte croissance récurrente : le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 604 M€ en 2021, dont 75 % à l'export. Il a par ailleurs investi 8 % de son CA dans la R&D. 350 collaborateurs ont été recrutés en 2022 en France et 500 autres dans le reste du Groupe à l'international. Son avenir, SOCOMEK le forge avec une idée directrice : un futur plus électrique, plus numérique et plus durable.

Fort de 3 900 collaborateurs, dont 1 500 en France sur 3 sites de production (à Benfeld, à Huttenheim et dans la Nièvre), SOCOMEK a fêté en 2022 son 100^e anniversaire. Plus de 5000 personnes, dont une délégation de membres des filiales internationales, ont festoyé à l'occasion d'événements regroupant les collaborateurs et leurs familles : « Des portes ouvertes avec des animations pour les enfants, des conférences, des séquences musicales etc ont fédéré notre communauté. C'est avec beaucoup de fierté que nos collaborateurs ont présenté leur entreprise et leur outil de travail à leurs enfants et proches. Des célébrations dans toutes les régions du monde où nous sommes implantés, en Italie, en Inde, à Singapour etc. ont également fait rayonner l'esprit SOCOMEK », se remémore avec un



© Fred Laures

plaisir évident Judith MAIFFRET, DRH de SOCOMEK, qui est par ailleurs membre du Conseil d'Administration de l'UIMM Alsace, où elle siège depuis 2021.

Certifié « Top Employer 2023 », SOCOMEK accompagne le développement de carrière de ses collaborateurs. « Nous avons été audités sur nos pratiques RH autour de 6 grandes thématiques, au travers de 350 questions, puis d'un audit in situ pendant 2 jours. Outre la reconnaissance du travail des équipes RH, l'intérêt était de se benchmarker avec des pratiques RH d'excellence ».



© Fred Laures

La règle de 3 de SOCOMEK en matière de Marque Employeur ?

« Je dirais tout d'abord le **modèle collectif de SOCOMEK**, un grand point fort de l'entreprise ! Nous avons par exemple associé une très grande partie de notre effectif dans le déploiement de la nouvelle stratégie 2022-2025, avec le soutien de nos managers comme ambassadeurs. Nous sommes convaincus que le collectif est un levier d'engagement puissant.

Je citerais ensuite notre modèle de Leadership qui se fonde sur beaucoup de bienveillance, sur le droit à l'erreur et sur l'écoute, des valeurs très liées à l'identité SOCOMEK.

L'onboarding est certainement à citer aussi car notre process est ultra complet, avec un planning débutant avant même l'intégration de la nouvelle recrue, puis sur les mois qui suivent : modules en E-learning et en présentiel avec immersions, observations, tutorat, etc. Nous faisons tout pour intégrer au mieux les nouveaux collègues, parce que nous pensons que les collaborateurs font partie d'un projet commun et qui dépasse même l'entreprise au travers de la RSE. Et parce que nos collaborateurs le valent bien... ».

SOCOMEK accueillera l'Assemblée Générale de l'UIMM Alsace en juin prochain. Nous nous réjouissons de célébrer cet événement en ses murs !



Ivan STEYERT, Président Directeur Général de SOCOMEK

Arrière-petit fils du fondateur de SOCOMEK, Ivan STEYERT a débuté sa carrière dans le secteur bancaire avant de rejoindre SOCOMEK en 1995. D'abord responsable de projet, il a ensuite assumé la direction des systèmes d'information, qu'il a unifiée à l'échelle mondiale. Il prend la direction du groupe familial en 2010, poursuit l'internationalisation et développe une offre de service complète et connectée avec la création du groupe E'nergys.

■ Brigitte SIMON